

Cas pratique responsabilité d'un club sportif

Par **etudiantendroit**, le 15/09/2012 à 15:26

Bonjour,
Voici le cas pratique qui m'est soumis:

Un jeune garçon de 11 ans part en stage sportif pendant 1 semaine pendant ses vacances. Au cours du stage, il chute lourdement lors d'un match et se plaint d'une douleur. Le moniteur alors présent n'y prête pas attention, d'autant que le garçon continue tant bien que mal les activités. 15 jours après son retour du stage, il est diagnostiqué une pathologie nécessitant une intervention chirurgicale en urgence. Cette pathologie est liée au traumatisme causé par la chute mais également à une "faiblesse" physique préexistante. Les parents de l'enfant peuvent-ils engager la responsabilité du club sportif ayant organisé le stage?

Merci par avance pour vos réponses.

Par **bulle**, le 15/09/2012 à 15:36

Bonjour,

Merci de respecter le point 7 de la charte du forum:

[citation]7) Concernant les sujets de type devoir donné pour la fac. Nous ne sommes en aucun là pour faire le travail à votre place ! Dès lors, nous ne répondrons à vos questions que si vous montrez que vous avez un minimum travaillé. Pour cela nous exigeons au minimum un plan détaillé et une problématique de votre part avant d'envisager de vous conseiller. Vous mâcher complètement le travail ne serait pas un service à vous rendre de toute façon. Et une fois le résultat obtenu, il serait courtois de nous informer de la suite de votre devoir. Donner la correction du prof ne coûte rien et nous permet à nous aussi d'avancer (pensez que quelqu'un d'autre peut avoir le même sujet par la suite). [/citation]

Par **Camille**, le 15/09/2012 à 17:39

Bjr,
Super bien choisi, le pseudo... [smile4]